

REPUBLIQUE DU BENIN
-----@-----
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-----@-----

DECRET N° 2014-642 DU 9 OCTOBRE 2014

Chargeant Monsieur **Alassane SOUMANOU**,
Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la
Formation Technique et Professionnelle, de la
Reconversion et de l'Insertion des Jeunes
(MESFTPRIJ) de l'intérim de Monsieur **Eric
Kouagou N'DA**, Ministre des Enseignements
Maternel et Primaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la proclamation du 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs
de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
Vu le décret n° 2014-512 du 20 août 2014, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du samedi 27 septembre au samedi 04 octobre 2014, Monsieur
Alassane SOUMANOU, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique
et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ) est chargé de
l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Monsieur **Eric Kouagou N'DA**,
pendant son absence ; pour raison de mission à l'extérieur du Bénin.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 9 octobre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr. Boni YAYI

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – MEMP 4 – MESFTPRIJ 4 – MESRS 4 – Autres
Ministères 24 – Départements 06 – JO 1.